

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-119 du 5 Avril 1985

portant nomination du Camarade Gérard  
Marcel AGBOTON en qualité d'Inspecteur  
Général d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1985 portant composition du Con-  
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du  
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-  
tères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la  
Révolution Populaire du Bénin en date du 2 Avril 1985,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Avril 1985,

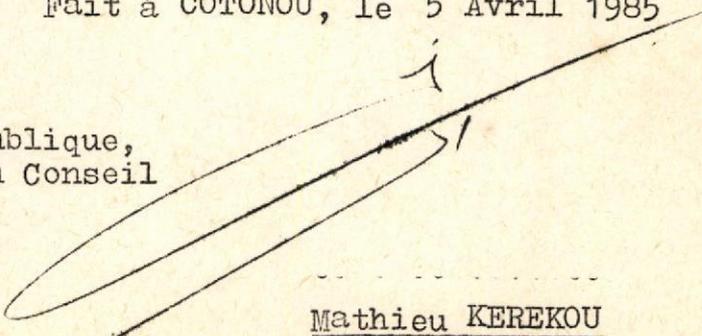
DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Gérard Marcel AGBOTON est nommé Inspecteur  
Général d'Etat en remplacement du Camarade Odon Brice HOUNCANRIN,  
appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date  
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout  
où besoin sera.

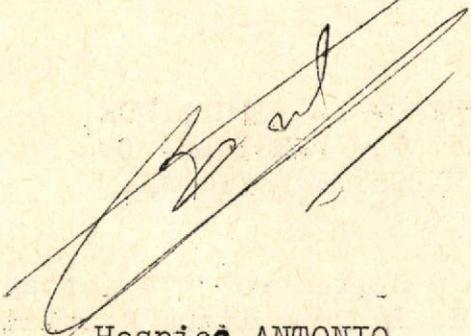
Fait à COTONOU, le 5 Avril 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie



Hospicé ANTONIO

Ampliatiions : PR 8 - SA/CC du PRPB 4 - CPC 6 - PPC 4 - SGCEN 4  
Membres du CEN 22 - Intéressé 1 - DGPE + DPCA 4 - IGE et ses  
Sections 8 - DPE-DLC-INSAE-BCP-UNB-BN-DAN-FASHEP 16 - DB-DCF 8  
DSDV-DTCP 8 - SPD 2 JORPB 1